

Directeur de la publication : André-Michel VENTRE, Directeur de l'INHESJ – Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ, chef du département de l'ONDRP

Les mineures mises en cause pour crimes et délits non routiers en 2009

Christophe SOULLEZ, *Chef du département ONDRP*
Cyril RIZK, *Responsable des statistiques à l'ONDRP*
Lucie HUGER, *Chargée d'études à l'ONDRP*

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) publie les statistiques annuelles sur les faits constatés de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie ainsi que celles sur les personnes mises en cause.

Entre la publication au mois de janvier des premières statistiques sur les faits constatés l'année précédente et celle, au mois de novembre, du rapport annuel dont les fiches thématiques reviennent plus en détail sur ces chiffres, l'observatoire consacre des articles synthétiques de type « repères » à certains sujets, selon un angle complémentaire des études diffusées de façon régulière.

C'était le cas du « repères 11 » portant sur les mineurs et les majeurs mis en cause et c'est aussi le cas du présent article consacré aux femmes mineures mises en cause. Cette population est le plus souvent étudiée dans une perspective plus large, ensemble des mis en cause, mineurs mis en cause ou femmes mises en cause (*voir fiches du rapport annuel*). Il est apparu opportun de leur consacrer un article de façon plus spécifique.

Le cadre méthodologique dans lequel s'inscrivent les travaux de l'ONDRP sur les mis en cause a été précédemment décrit en détail dans de nombreux articles, dont les plus récents, les « Grand Angle » 16 et 17 diffusés en 2009. Le lecteur est invité à les consulter pour en savoir plus à ce sujet. Il semble en particulier utile de rappeler que les caractéristiques d'âge, de sexe ou de nationalité des mis en cause ainsi que leur nombre dépend en premier lieu de l'activité de la police et de la gendarmerie en matière d'élucidation des crimes et délits. Il ne faut donc pas les confondre avec celles des auteurs de crimes et délits.

André-Michel VENTRE

Directeur de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice

Alain BAUER

Professeur de criminologie au CNAM,
Président du Conseil d'orientation de l'ONDRP

L'état 4001, l'outil d'enregistrement des crimes et délits enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie, permet de distinguer plusieurs catégories de personnes mises en cause : français/étranger ; mineurs/majeurs ; hommes/femmes. Mais, au sein des mineurs mis en cause, il est également possible de différencier le sexe.

Lorsqu'on étudie la population des personnes mises en cause pour crime ou délit, il est possible d'analyser

l'évolution sur une période plus ou moins longue ainsi que la part de telle ou telle catégorie de mis en cause au sein d'un ensemble plus large. Pour les mis en cause de nationalité française ou étrangère, on peut étudier l'évolution du nombre de mis en cause de nationalité étrangère pour tel ou tel type d'infraction, mais on peut également calculer la part des mis en cause de nationalité étrangère au sein de l'ensemble des individus faisant l'objet d'une procédure de mise en cause.

Pour les filles mineures, en plus de l'évolution des mises en cause, il est possible d'analyser la part des filles mineures au sein de l'ensemble des mis en cause, mais également leur part au sein de la population des seuls mineurs mis en cause (garçons et filles). On pourrait même s'intéresser à la part des mineures mises en cause au sein de la seule catégorie des femmes mises en cause.

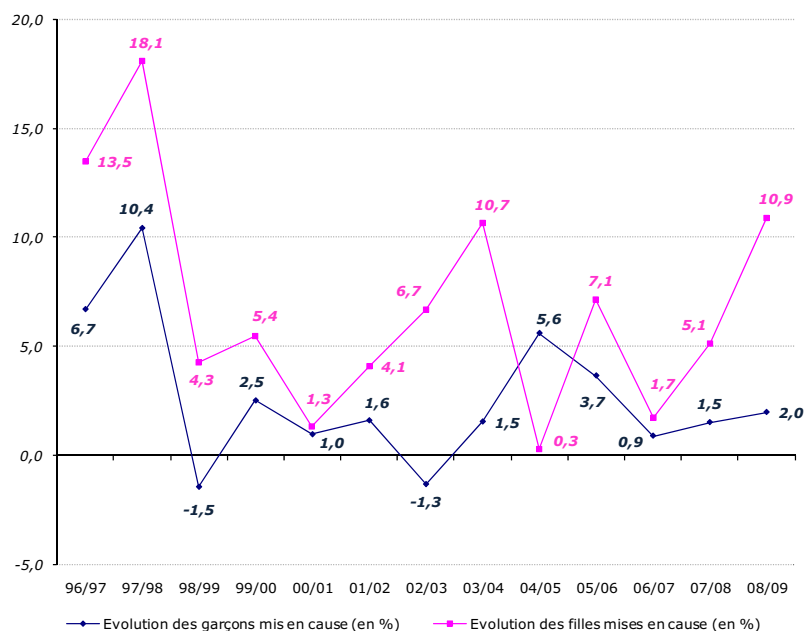
LE NOMBRE DE FILLES MISES EN CAUSE POUR CRIMES ET DÉLITS NON ROUTIERS DE 1996 À 2009

En 2009, un peu moins de 1 175 000 personnes avaient été mises en cause pour crimes et délits non routiers, dont 214 612 mineurs au sein desquels on compte 33 316 femmes mineures qu'on appellera par la suite des « filles ». On en déduit que 2,8 % des personnes mises en cause en 2009 sont des filles et que, parmi les mineurs mis en cause, leur nombre correspond à une proportion de 15,5 %.

Dans la mesure où de 1996 à 2009, selon les estimations de population effectuées à partir des recensements de population de l'INSEE, le nombre de personnes mineures de sexe masculin ou féminin a connu des variations assez limitées¹, l'observatoire considère qu'il est possible d'étudier l'évolution du nombre de garçons (hommes mineurs) et de filles mises en cause sans avoir à le rapporter au nombre de personnes susceptibles de l'être. Inversement, comme la taille de la population des plus de 18 ans, s'est quant à elle accrue de façon significative, il n'est pas possible d'étudier sur une longue période la part des filles mises en cause au sein de l'ensemble des mis en cause sans tenir compte des données démographiques.

En 1996, 143 824 mineurs ont été mis en cause dont 14 251 filles, soit moins de 10 %. Cette part s'est apprécié de plus de 5 points en 13 années car l'augmentation du nombre de filles mises en cause a été plus forte en proportion que celle des garçons mis en cause : + 133 % (soit + 19 065 filles mises en cause) à comparer à + 39,9 % (soit + 51 723 garçons mis en cause). La mise en cause des filles a donc contribué à plus du quart de la

Graphique 1. Variations annuelles du nombre de mineurs garçons et de mineures filles mis en cause pour crimes et délits non routiers de 1996 à 2009.



Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

hausse du nombre de mineurs mis en cause pour crimes et délits non routiers entre 1996 et 2009.

On observera que, sur la période 1996/2009, la hausse du nombre de mineures mises en cause a été régulière, avec une variation moyenne annuelle de + 6,8 %. La hausse en taux la plus élevée a été enregistrée entre 1997 et 1998 (+ 18,1 % soit + 2 928 mises en cause) et la plus faible entre 2004 et 2005 (+ 0,3 % soit + 71 mises en cause).

On notera également que de 1996 à 2009, hors 2004/2005, la variation annuelle du nombre de filles mises en cause a toujours été supérieure à celle des garçons (graphique 1) avec, pour certaines années, des écarts de près du double, comme en 1998 (+ 10 % pour les garçons et + 18 % pour les filles), ou en 2004 et 2009.

LES FILLES MISES EN CAUSE DE 2004 À 2009 PAR TYPE D'INFRACTION

Des mineures majoritairement mises en cause pour des atteintes aux biens

Sur les 33 316 filles (femmes mineures) mises en cause pour crimes ou délits non routiers en 2009, 18 603 l'ont été pour atteintes aux biens (54,9 %) et 7 688 pour atteintes volontaires à l'intégrité physique, hors vol violent (23 %) (graphique 2).

Plus de 4 filles mises en cause pour atteintes aux biens sur 5 l'ont été pour un vol sans violence en 2009. Les 15 072 filles mises en cause pour ce type de vols représentent 45,2 % de l'ensemble des mineures mises en cause pour crimes et délits non

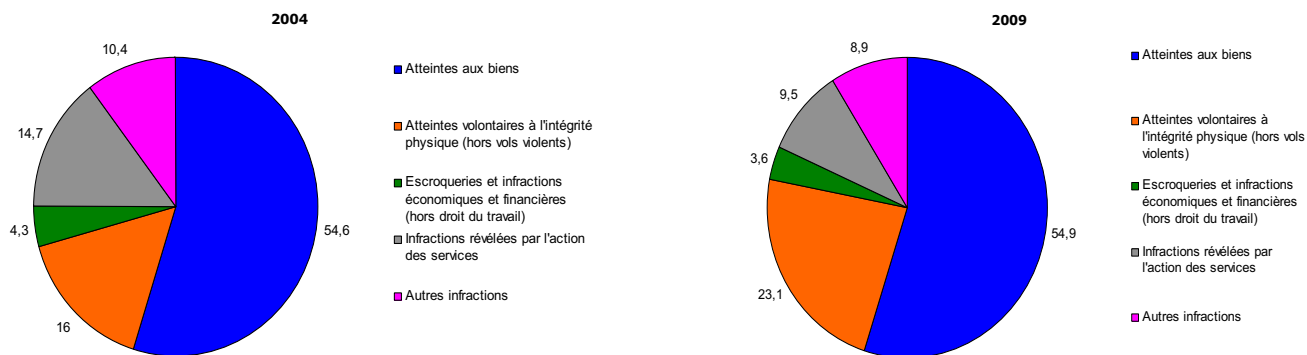
Tableau 1. Evolution des mis en cause mineurs, garçons et filles, de 1996 à 2009 pour crimes et délits non routiers

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Garçons mis en cause	129 573	138 263	152 685	150 469	154 253	155 735	158 227	156 125	158 540	167 433	173 560	175 115	177 772	181 296
Evolution des garçons mis en cause (en %)	-	+6,7	+10,4	-1,5	+2,5	+1,0	1,6	-1,3	+1,5	+5,6	+3,7	+0,9	+1,5	+2,0
Filles mises en cause	14 251	16 174	19 102	19 918	21 003	21 282	22 155	23 637	26 159	26 230	28 102	28 584	30 049	33 316
Evolution des filles mises en cause (en %)	-	+13,5	+18,1	+4,3	+5,4	+1,3	+4,1	+6,7	+10,7	+0,3	+7,1	+1,7	+5,1	+10,9
Part des filles mises en cause au sein des mineurs mis en cause (en %)	9,9	10,5	11,1	11,7	12,0	12,0	12,3	13,1	14,2	13,5	13,9	14,0	14,5	15,5

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

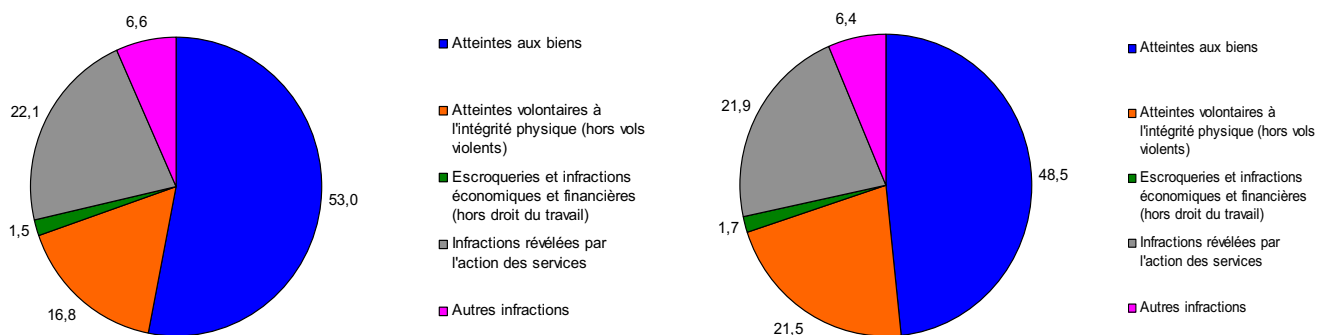
(1) D'après les statistiques de population de la France métropolitaine dont l'ONDRP dispose, il a pu être établi que le nombre de garçons ou de filles mineurs a varié de moins de 1,5 % entre 1996 et 2008 et qu'au cours de la période, il ne s'est pas écarté de sa valeur de 1996 de plus de 2 %. Dans le même temps, la population de la France métropolitaine s'est accrue de 7,2 %.

Graphique 2 : Répartition des filles (femmes mineures) mises en cause selon la nature de l'infraction en 2004 et 2009



Source : Elat 4001 annuel, DCPJ

Graphique 3. Répartition des garçons (hommes mineurs) mises en cause selon la nature de l'infraction en 2004 et 2009



Source : Elat 4001 annuel, DCPJ

routiers. Le nombre de filles mises en cause pour les autres atteintes aux biens, soit 917 pour vols avec violences et 2 317 pour destructions et dégradations, correspondent respectivement à des parts de 2,8 % et de 7 % du total des mises en cause.

Pour les violences et menaces (*hors vol*), on trouve aussi un type d'infractions, les violences physiques non crapuleuses, qui regroupent la très grande majorité des 7 688 filles mises en cause de 2009. Un peu moins de 6 700 d'entre elles ont ainsi été mises en cause pour ce type de violences, soit 20,1 % de toutes les filles mises en cause pour crimes et délits non routiers.

On distingue les mises en cause pour violences physiques non crapuleuses selon le type de victimes : en 2009, 5 265 filles ont été mises en cause pour coups et blessures volontaires non mortels sur personne de 15 ans et plus (15,8 % des mises en cause), 1 059 pour violences, mauvais traitements et abandons d'enfants (3,2 %) et 344 pour violences à dépositaire de l'autorité (1 %).

Par ailleurs, 91 mineures ont été mises en cause pour violences sexuelles. On notera que celles-ci visent principalement également des victimes elles-aussi mineures (83 faits).

Moins de 4 % des filles mises en cause en 2009 l'ont été pour escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail) et 9,5 % pour infractions révélées par l'action des services. Pour ces dernières, plus de la moitié des filles mises en cause sont visées par une procédure pour infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) : en 2009, 1 907 femmes mineures ont été mises en cause pour ILS, soit 5,7 % des filles mises en cause pour crimes et délits non routiers.

La répartition des garçons (hommes mineurs) mis en cause en 2009 selon le type de crime et délit non routier présente des similitudes avec celle des filles, sachant qu'on observe une différence majeure (*graphique 3*). Les mis en cause pour atteintes aux biens sont aussi les plus nombreux parmi les hommes mineurs mis en cause : leur part du total des garçons mis en cause s'établit à 48,5 % en 2009. De plus, la proportion de mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols), soit 21,5 % pour les garçons en 2009, est proche de celle des filles (23,1 %).

Cependant, en matière d'infractions révélées par l'action des services, il existe un écart de plus de 12 points : en 2009, près de 22 % des hommes mineurs mis en cause

l'ont été pour une infraction révélée par l'action des services à comparer à moins de 10 % pour les filles mises en cause.

Hausse de plus de 80 % sur 5 ans du nombre de filles mises en cause pour violences et menaces (hors vol)

De 2004 à 2009, au sein des filles mises en cause, la part de celles mises en cause pour atteintes aux biens est restée relativement stable, passant de 54,6 % à 54,9 % et celles pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) a augmenté d'environ 7 points. Elle se situait à 16,0 % en 2004 (*graphique 2*).

Ceci s'explique par un rythme de hausse qui, en proportion, a été supérieur pour les mineures mises en cause pour violences et menaces (hors vol) entre 2004 et 2009. Leur nombre est passé de 4 185 à 7 688, soit + 83,7 % en 5 ans (tableau 2), alors que, dans le même temps, celui des filles mises en cause pour atteintes aux biens augmentait moins fortement : + 28,2 % (soit + 4 025 mises en cause).

Pour les garçons mis en cause, la tendance est la même que pour les filles en ce qui concerne les atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol). Leur nombre a

Tableau 2. Les garçons et les filles mis en cause entre 2004 et 2009 pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)

Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Variations entre 2004 et 2009 (en nombre et en %)
Garçons (hommes mineurs) mis en cause	26 652	29 010	34 062	36 467	37 762	39 025	
Variations annuelles en nombre	-	+ 2 358	+ 5 052	+ 2 405	+ 1 295	+ 1 263	+ 12 373
Variations annuelles en %	-	+ 8,8	+ 17,4	+ 7,1	+ 3,6	+ 3,3	+ 46,4
Filles (femmes mineures) mises en cause	4 185	4 701	5 870	6 696	7 079	7 688	
Variations annuelles en nombre	-	+ 516	+ 1 169	+ 826	+ 383	+ 609	+ 3 503
Variations annuelles en %	-	+ 12,3	+ 24,9	+ 14,1	+ 5,7	+ 8,6	+ 83,7
Part des filles au sein des mis en cause (en %)	13,6	13,9	14,7	15,5	15,8	16,5	

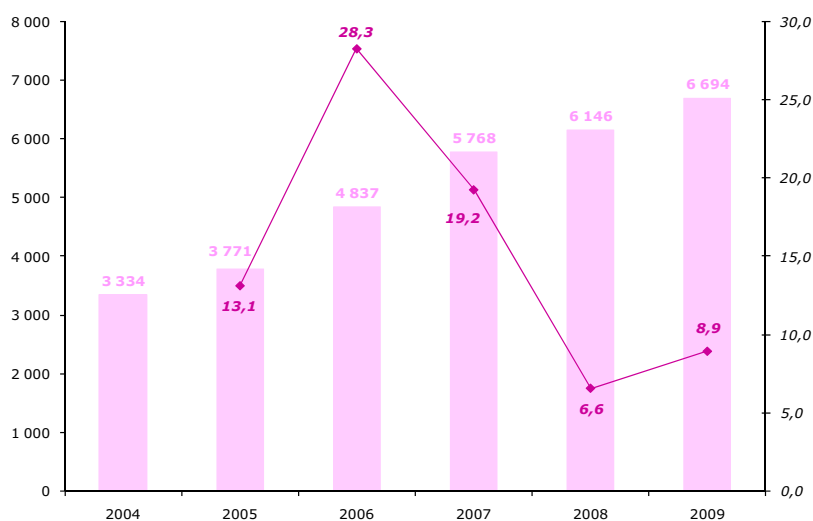
Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

augmenté de 46,4 % (soit + 12 373 mis en cause). Dans la mesure où l'augmentation du nombre de filles mises en cause pour violences et menaces hors vol a été près de deux fois plus forte que celle des garçons, leur part au sein des mineurs mis en cause s'est appréciée sur 5 ans : elle est passée de 13,6 % en 2004 à 16,5 % en 2009.

Doublement du nombre de filles mises en cause pour violences physiques non crapuleuses entre 2004 et 2009

L'augmentation d'environ 3 500 femmes mineures mises en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique hors vol sur 5 ans est due presque exclusivement à celle relative aux violences physiques non crapuleuses. En 2004, 3 334 filles avaient été mises en cause pour ce type de violences (graphique 4). Ce nombre s'étant accru de 3 360 mises en cause en 5 ans, il a connu une hausse de 100,6 %, soit un doublement de sa valeur.

Graphique 4. Nombre de filles (femmes mineures) mises en cause pour violences physiques non crapuleuses et variations annuelles entre 2004 à 2009



Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

Les variations annuelles du nombre de filles mises en cause pour violences physiques non crapuleuses ont été les plus fortes en 2006 (+ 28,3 %, soit + 1 066 mises en cause) et en 2007 (+ 19,2 %, soit + 931 mises en cause). En 2008 et 2009, l'intensité de la progression s'est réduite mais demeure soutenue : + 6,6 % sur un an en 2008 (soit + 378 mises en cause) et + 8,9 % en 2009 (soit + 548 mises en cause).

Le nombre d'hommes mineurs mis en cause pour violences physiques non crapuleuses s'est quant à lui élevé de près des deux tiers en 5 ans : il est passé de moins de 18 100 en 2004 à près de 30 000 en 2009, soit + 65 % (tableau A1 en annexes). On en déduit que plus de 22 % la hausse d'environ 15 000 mineurs mis en cause pour violences physiques non crapuleuses en 5 ans résulte de celle des filles mineures. Leur part au sein des mineurs mis en cause pour ces violences s'affiche à 18,3 % en 2009, en hausse de 2,7 points par rapport à 2004 (tableaux A2 et A3 en annexes).

Pour les faits de violences physiques non crapuleuses, les mises en cause de mineures ont principalement augmenté pour les violences, mauvais traitements et abandons d'enfants (+ 136 % sur 5 ans, soit + 610 filles mises en cause) et pour coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de plus de 15 ans (+ 97 % soit + 2 599 filles mises en cause). L'accroissement du nombre de garçons mis en cause pour violences physiques non crapuleuses a, lui aussi, pour origine principale les variations des mis en cause pour ces deux atteintes : + 91 % entre 2004 et 2009 pour les violences, mauvais traitements et abandons d'enfants (+ 1 828 mineurs mis en cause) et + 60 % pour les coups et blessures volontaires (+ 8 538 garçons mis en cause).

L'augmentation de 16,8 % du nombre de filles mises en cause pour atteintes aux biens entre 2008 et 2009 a largement pesé sur la tendance à 5 ans

En 2004, moins de 14 300 filles avaient été mises en cause pour atteintes aux biens, ce qui représentait à l'époque 14,5 % des mineurs mis en cause pour ces infractions. En 2009, cette part dépasse 17 % après une hausse de 2,7 points en 5 ans (tableau 3). Elle résulte d'un différentiel de variations entre garçons et filles mis en cause : + 4,5 % pour les premiers entre 2004 et 2009 (soit + 3 806 mineurs mis en cause) et + 28,2 % pour les secondes (soit + 4 025 mineures mises en cause).

Or, la hausse de plus de 4 000 filles mises en cause pour atteintes aux biens en 5 ans n'a pas été régulière : leur nombre a été en légère baisse en 2005 (- 0,6 % sur un an, soit - 88 mises en cause) et en 2007 (- 0,6 %, soit - 85 mises en cause), et en hausse de moins de 1 000 mises en cause sur un an en 2006 (+ 6,6 %, soit + 935 mises en cause) et en 2008 (+ 4,2 %, soit + 636 mis en cause).

Tableau 3. Les garçons et les filles mis en cause entre 2004 et 2009 pour atteintes aux biens

Atteintes aux biens	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Variations entre 2004 et 2009 (en nombre et en %)
Garçons (hommes mineurs) mis en cause	84 066	89 031	90 849	91 552	87 778	87 872	
Variations annuelles en nombre	-	+ 4 965	+ 1 818	+ 703	- 3 774	+ 94	+ 3 806
Variations annuelles en %	-	+ 5,9	+ 2,0	+ 0,8	- 4,1	+ 0,1	+ 4,5
Filles (femmes mineures) mises en cause	14 281	14 193	15 128	15 043	15 679	18 306	
Variations annuelles en nombre	-	- 88	+ 935	- 85	+ 636	+ 2 627	+ 4 025
Variations annuelles en %	-	- 0,6	+ 6,6	- 0,6	+ 4,2	+ 16,8	+ 28,2
Part des filles au sein des mis en cause (en %)	14,5	13,7	14,3	14,1	15,2	17,2	

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

Ainsi en 2008, le nombre de filles mis en cause avait augmenté de près de 10 % par rapport à 2004 (+ 1 398 mises en cause) et leur part au sein des mineurs mis en cause s'établissait à 15,2 %. **Lors de la dernière année de la période étudiée, la variation observée sur un an, soit + 16,8 %, s'avère donc très supérieure à celles des 4 années précédentes. La hausse en volume correspondant à ce taux d'accroissement, soit + 2 627 filles mises en cause pour atteintes aux biens entre 2008 et 2009, représente même 65,3 % de l'évolution sur 5 ans.**

Cette augmentation du nombre de filles mises en cause pour atteintes aux biens entre 2008 et 2009 est d'autant plus remarquable que, dans le même temps, celui des garçons mis en cause a été stable (+ 0,1 %, soit 94 mis en cause). En 2008, ce nombre avait connu une baisse de 4,1 % (soit - 3 774 mis en cause). Il est ainsi passé de 91 552 garçons mis en cause en 2007 à moins de 88 000 en

2009 : cette diminution conjuguée aux deux hausses annuelles des filles mises en cause conduit la part de ces dernières à s'élever de plus de 3 points en 2 ans, atteignant 17,2 % en 2009.

En 2009, plus de 22 % des mineurs mis en cause pour vols sans violence sont de sexe féminin

Le nombre de filles mises en cause pour vols sans violence a augmenté de 27,4 % entre 2004 et 2009. Il est passé de moins de 11 900 à plus de 15 000 (graphique 5), soit une hausse de 3 237 mises en cause qui explique en volume plus de 80 % de celle du total des filles mises en cause pour atteintes aux biens. Cette variation contraste fortement avec la quasi stabilité du nombre de garçons mis en cause pour ces mêmes vols : il a légèrement baissé depuis 2004 (- 0,6 %, soit - 309 mis en cause). En conséquence, la part des filles parmi les mineurs mis en cause pour vols

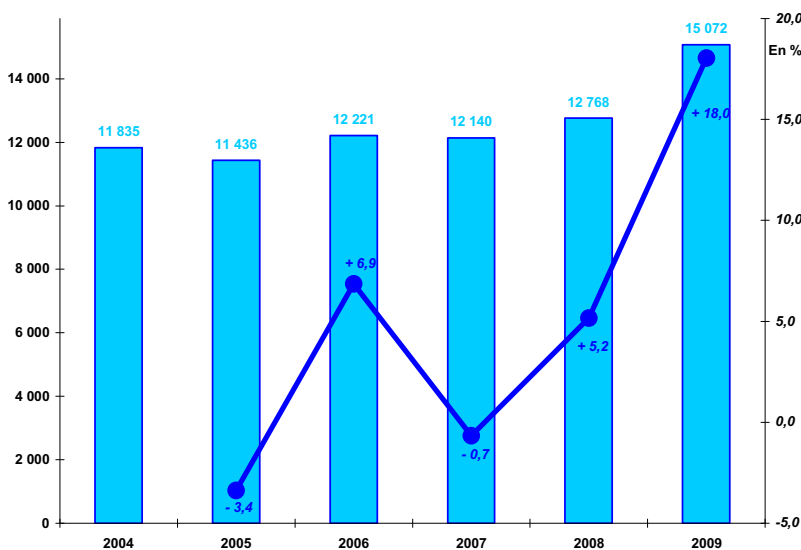
sans violence qui était de 18,2 % en 2004, a augmenté de 4 points en 5 ans. Elle se situe à 22,2 % en 2009.

Les variations annuelles du nombre de filles mises en cause pour vols sans violence suivent un schéma assez similaire à celui de l'ensemble des filles mises en cause pour atteintes aux biens. La hausse sur 5 ans peut être présentée comme un phénomène s'étant déroulé en deux temps : entre 2004 et 2008 d'une part - avec une augmentation de près de 1 000 mises en cause qui représente en volume un peu moins du tiers de la variation totale - puis de 2008 à 2009, pour plus des deux tiers de la hausse d'autre part. L'évolution annuelle la plus récente est en effet un accroissement de 18 %, soit + 2 304 mineures mises en cause pour vol sans violence sur un an.

Cette augmentation entre 2008 et 2009 du nombre de filles mises en cause pour vols sans violence est due plus particulièrement à celle qu'on observe pour les trois types de vols suivants : les cambriolages (+ 44,4 % sur un an, soit + 363 mises en cause), les vols simples contre des particuliers (+ 30,8 %, soit + 857 mises en cause) et les vols à l'étalage (+ 13 %, soit + 1 067 mises en cause).

Les variations citées ayant été supérieure à celles des garçons mis en cause, la part des filles au sein des mineurs mis en cause s'est élevée sur un an pour chacun des trois vols : de 6,8 % en 2008 à 9,6 % pour les cambriolages, de 18,7 % à 22,4 % pour les vols simples contre des particuliers et de 43 % à 45,6 % pour les vols à l'étalage. Ces derniers se singularisent donc, non seulement par la forte hausse en volume du nombre de filles mises en cause entre 2008 et 2009, mais aussi par une proportion de filles parmi les mis en cause mineurs proche de 50 %.

Graphique 5. Nombre de filles (femmes mineures) mises en cause pour vols sans violence et variations annuelles entre 2004 à 2009



■ Nombre de filles (femmes mineures) mises en cause pour vols sans violence — Variations annuelles en %

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

Pour les vols avec violences, un mineur mis en cause sur 10 est une fille

Pour les vols avec violences, le nombre de filles mises en cause a augmenté de 45 % entre 2004 et 2009 (soit + 285 mises en cause). Il se situe à 917 mises en cause en 2009, alors que celui des hommes mineurs mis en cause est voisin de 8 400, si bien que les filles représentent près de 10 % des mineurs mis en cause pour vols avec violences.

Les filles sont peu nombreuses parmi les mis en cause pour vols avec armes puisque moins de 50 d'entre-elles l'ont été en 2009, soit 2,9 % des

mineurs mis en cause pour ces vols. En revanche, il apparaît que cette part est supérieure à 11 % en 2009 pour les vols violents sans arme. Elle atteint même près de 25 %, pour le cas particulier des vols violents sans arme contre des femmes sur la voie publique ou autre lieu public (voir tableau A3).

L'évolution entre 2004 et 2009 du nombre de garçons mis en cause pour vols avec violences diffère de celle des filles : leur nombre a augmenté de moins de 4 % en 5 ans (soit + 269 mis en cause), soit une variation en volume un peu plus faible que celle des filles mises en cause et, surtout, plus de 10

fois moindre en proportion. En 2004, 7,2 % des mineurs mis en cause pour vols avec violences étaient des filles. Cette part s'est appréciée de 2,7 points en 5 ans.

On peut à nouveau signaler le rôle prépondérant de la variation annuelle de 2008 à 2009 dans celle observée sur 5 ans. En 2008, 650 filles avaient été mises en cause pour vols avec violences, soit un chiffre très proche de celui de 2004 (632 filles mises en cause). La hausse de 285 mises en cause sur 5 ans est en fait due à plus de 90 % à celle intervenue entre 2008 et 2009 (+ 267 mises en cause, soit + 41,1 % sur un an).

Les publications

de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

REPÈRES

Après « Résultats & Méthodes » en 2004 et « Grand Angle » en 2005, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales crée un troisième type de publication « Repères ». Cette nouvelle note d'information porte un regard sur une actualité conjoncturelle ou sur des évolutions statistiques infra-annuelles. Elle regroupe donc des informations concises et quelques éléments de cadrage sur le thème étudié, dont l'interprétation s'inscrit dans le cadre méthodologique défini dans les précédentes publications de l'ONDRP.

REPÈRES n°1 (septembre 2006)

Les personnes mises en cause pour atteintes aux biens au 1^{er} semestre 2006

Christophe SOULLEZ, Chef du département de l'OND, Cyril RIZK, Responsable des statistiques à l'OND

REPÈRES n°2 (septembre 2006)

Les personnes mises en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique au 1^{er} semestre 2006

Christophe SOULLEZ, Chef du département de l'OND, Cyril RIZK, Responsable des statistiques à l'OND

REPÈRES n°3 (septembre 2006)

Les personnes mises en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières au 1^{er} semestre 2006

Cyril RIZK, Responsable des statistiques à l'OND

REPÈRES n°4 (septembre 2006)

Les infractions révélées par l'action des services au 1^{er} semestre 2006 : faits constatés et personnes mises en cause

Cyril RIZK, Responsable des statistiques à l'OND

REPÈRES n°5 (janvier 2007)

Les personnes mises en cause en 2006 par les services de police et les unités de gendarmerie

Cyril RIZK, Responsable des statistiques à l'OND

REPÈRES n°6 (septembre 2006)

Les femmes mises en cause en 2006 pour atteintes aux biens et pour violences ou menaces – Julie BOÉ, chargée d'études statistiques à l'OND

REPÈRES n°7 (janvier 2008)

Les personnes mises en cause en 2007 par les services de police et les unités de gendarmerie

Cyril RIZK, Responsable des statistiques à l'OND

REPÈRES n°8 (février 2008)

Les faits élucidés par les services de police et les unités de gendarmerie en 2007 – Julie BOÉ, chargée d'études statistiques à l'OND

REPÈRES n°9 (mars 2009)

Les escroqueries et abus de confiance enregistrés par la police et la gendarmerie nationales – Cyril RIZK, Responsable des statistiques à l'OND

REPÈRES n°10 (septembre 2009)

Les infractions au droit de l'environnement constatées en 2008 par la gendarmerie nationale, l'office national de la chasse et de la faune sauvage et l'office national de l'eau et des milieux aquatiques – Yannick SILVAIN, adjudant de la gendarmerie nationale, chargé d'études à l'OND

REPÈRES n°11 (mars 2010)

Les mineurs et les majeurs mis en cause en 2009

Julie BOÉ, chargée d'études statistiques à l'ONDRP

REPÈRES n°12 (septembre 2010)

Nombre de personnes mises en cause et de mesures de garde à vue pour crimes et délits non routiers 1^{er} semestre 2010

Cyril RIZK, Responsable des statistiques à l'OND

Département de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales
Ecole militaire – 1, place Joffre – Case 39 – 75700 PARIS 07 SP
Tél. : 01 76 64 89 00 – Fax : 01 76 64 89 44

Contact : Christophe Soullez,
chef du département ONDRP

ANNEXES

Tableau A1. Garçons (hommes mineurs) mis en cause par indicateurs de 2004 à 2009

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 2004/2009 (en %)
Garçons (hommes mineurs) mis en cause pour crimes et délits non routiers	158 540	167 433	173 560	175 115	177 772	181 296	+ 14,4
Atteintes aux biens	84 066	89 031	90 849	91 552	87 778	87 872	+ 4,5
Vol sans violence	53 202	53 445	54 678	55 064	53 043	52 893	- 0,6
<i>Dont</i> Cambriolages	10 740	10 592	10 998	11 110	11 150	11 079	+ 3,2
<i>Dont</i> Vols simples contre particuliers*	12 912	13 130	13 016	12 747	12 104	12 616	- 2,3
<i>Dont</i> Vols simples contre d'autres victimes*	13 599	14 297	15 004	14 445	14 526	14 269	+ 4,9
<i>dont</i> Vols à l'étalage	10 471	11 028	11 471	10 947	10 922	11 085	+ 5,9
Vols avec violences	8 097	8 439	8 525	8 033	7 872	8 366	+ 3,3
Vols avec arme	1 182	1 240	1 173	1 133	1 299	1 615	+ 36,6
<i>dont</i> Vols à main armée	349	283	367	366	515	802	+ 129,8
<i>dont</i> Vols à main armée contre des établissements industriels et commerciaux	185	114	170	205	307	503	+ 171,9
Vols violents sans arme	6 915	7 199	7 352	6 900	6 573	6 751	- 2,4
<i>dont</i> vols violents contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	1 825	1 804	1 950	1 728	1 707	1 932	+ 5,9
Destructions et dégradations	22 767	27 147	27 646	28 455	26 863	26 613	+ 16,9
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)	26 652	29 010	34 062	36 467	37 762	39 025	+ 46,4
<i>dont</i>							
Violences physiques non crapuleuses	18 093	20 723	25 431	27 678	28 653	29 860	+ 65,0
<i>dont</i> Coups et violences volontaires non mortels sur plus de 15 ans	14 110	16 043	19 482	21 036	21 776	22 648	+ 60,5
<i>dont</i> Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants.	1 998	2 270	2 862	3 712	3 699	3 826	+ 91,5
<i>dont</i> Violences à dépositaires de l'autorité	1 832	2 234	2 887	2 760	2 976	3 224	+ 76,0
Violences sexuelles	3 732	3 407	3 290	3 432	3 765	3 630	-2,7
<i>dont</i> Violences sexuelles sur des mineur(e)s	3 501	3 191	3 070	3 169	3 509	3 383	-3,4
Escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)	2 338	2 336	2 401	2 599	2 833	3 022	+ 29,3
Infractions révélées par l'action des services	35 084	35 713	34 494	32 939	37 562	39 748	+ 13,3
<i>dont</i>							
Infractions à la législation sur les stupéfiants	20 525	18 955	17 198	16 107	19 432	21 235	+ 3,5
Infractions à la police des étrangers	1 574	3 470	4 290	2 812	3 061	3 600	+ 128,7
Autres crimes et délits non routiers	10 400	11 343	11 754	11 558	11 837	11 629	+ 11,8

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

* Hors vols liés aux véhicules à moteur

Tableau A2. Filles (femmes mineures) mis en cause par indicateurs de 2004 à 2009

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 2004/2009 (en %)
Filles (femmes mineures) mises en cause pour crimes et délits non routiers	26 159	26 230	28 102	28 584	30 049	33 316	+ 27,4
Atteintes aux biens	14 281	14 193	15 128	15 043	15 679	18 306	+ 28,2
Vol sans violence	11 835	11 436	12 221	12 140	12 768	15 072	+ 27,4
<i>Dont</i> Cambriolages	1 128	1 015	1 063	707	818	1 181	+ 4,7
<i>Dont</i> Vols simples contre particuliers*	3 103	2 975	2 777	2 541	2 779	3 636	+ 17,2
<i>Dont</i> Vols simples contre d'autres victimes*	7 031	6 980	7 861	8 395	8 724	9 779	+ 39,1
<i>dont</i> Vols à l'étalage	6 599	6 569	7 394	7 934	8 226	9 293	+ 40,8
Vols avec violences	632	703	817	774	650	917	+ 45,1
Vols avec arme	55	69	60	80	42	49	- 10,9
<i>dont</i> Vols à main armée	15	7	14	13	7	11	Non significatif
<i>dont</i> Vols à main armée contre des établissements industriels et commerciaux	3	2	3	4	4	7	Non significatif
Vols violents sans arme	577	634	757	694	608	868	+ 50,4
<i>dont</i> vols violents contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	412	415	550	507	491	635	+ 54,1
Destructions et dégradations	1 814	2 054	2 090	2 129	2 261	2 317	+ 27,7
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)	4 185	4 701	5 870	6 696	7 079	7 688	+ 83,7
<i>dont</i>							
Violences physiques non crapuleuses	3 334	3 771	4 837	5 768	6 146	6 694	+ 100,8
<i>dont</i> Coups et violences volontaires non mortels sur plus de 15 ans	2 666	2 923	3 800	4 525	4 783	5 265	+ 97,5
<i>dont</i> Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants.	449	578	729	923	1 025	1 059	+ 135,9
<i>dont</i> Violences à dépositaires de l'autorité	196	248	273	288	316	344	+ 75,5
Violences sexuelles	121	146	101	71	119	91	- 24,8
<i>dont</i> Violences sexuelles sur des mineur(e)s	117	139	96	70	115	83	- 29,1
Escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)	1 119	1 008	1 038	1 156	1 143	1 188	+ 6,2
Infractions révélées par l'action des services	3 851	3 738	3 191	2 884	3 014	3 156	-18,0
<i>dont</i>							
Infractions à la législation sur les stupéfiants	2 425	2 277	1 757	1 664	1 776	1 907	- 21,4
Infractions à la police des étrangers	284	316	321	204	198	229	- 19,4
Autres crimes et délits non routiers	2 723	2 590	2 875	2 805	3 134	2 978	+ 9,4

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

* Hors vols liés aux véhicules à moteur

Tableau A3. Part des filles (femmes mineures) mises en cause au sein de l'ensemble des mineurs mis en cause entre 2004 et 2009 (en %)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Proportion de filles (femmes mineures) mises en cause au sein de l'ensemble des mineurs mis en cause (en %)	14,2	13,5	13,9	14,0	14,5	15,5
Atteintes aux biens	14,5	13,7	14,3	14,1	15,2	17,2
Vol sans violence	18,2	17,6	18,3	18,1	19,4	22,2
Cambriolages	9,5	8,7	8,8	6,0	6,8	9,6
Vols simples contre particuliers*	19,4	18,5	17,6	16,6	18,7	22,4
Vols simples contre d'autres victimes*	34,1	32,8	34,4	36,8	37,5	40,7
Vols à l'étalage	38,7	37,3	39,2	42,0	43,0	45,6
Vols avec violences	7,2	7,7	8,7	8,8	7,6	9,9
Vols avec arme	4,4	5,3	4,9	6,6	3,1	2,9
Vols à main armée	4,1	2,4	3,7	3,4	1,3	1,4
Vols à main armée contre des établissements industriels et commerciaux	1,6	1,7	1,7	1,9	1,3	1,4
Vols violents sans arme	7,7	8,1	9,3	9,1	8,5	11,4
Vols violents contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	18,4	18,7	22,0	22,7	22,3	24,7
Destructions dégradations	7,4	7,0	7,0	7,0	7,8	8,0
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols violents)	13,6	13,9	14,7	15,5	15,8	16,5
Violences physiques non crapuleuses	15,6	15,4	16,0	17,2	17,7	18,3
Coups et violences volontaires non mortels sur personnes de plus de 15 ans	15,9	15,4	16,3	17,7	18,0	18,9
Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants.	18,3	20,3	20,3	19,9	21,7	21,7
Violences à dépositaires de l'autorité	9,7	10,0	8,6	9,4	9,6	9,6
Violences sexuelles	3,1	4,1	3,0	2,0	3,1	2,4
Violences sexuelles sur des mineur(e)s	3,2	4,2	3,0	2,2	3,2	2,4
Escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)	32,4	30,1	30,2	30,8	28,7	28,2
Infractions révélées par l'action des services	9,9	9,5	8,5	8,1	7,4	7,4
Infractions à la législation sur les stupéfiants	10,6	10,7	9,3	9,4	8,4	8,2
Infractions à la police des étrangers	15,3	8,3	7,0	6,8	6,1	6,0
Autres crimes et délits non routiers	20,7	18,6	19,7	19,5	20,9	20,4

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

* Hors vols liés aux véhicules à moteur